

Remboursement des soins

Certains soins sont très mal remboursés par les caisses d'assurance maladie et ce depuis longtemps ; par exemple : les lunettes, la pédicurie, les soins dentaires, ...

D'autres soins n'ont jamais été reconnus ni pris en charge par la sécu : par exemple l'ostéopathie, la thérapie manuelle, la biokinergie, l'acupuncture, la phytothérapie (soins par les plantes), certains massages, la réflexothérapie, etc...

Le système de soins français repose sur le principe du curatif : on attend que la maladie soit installée pour la reconnaître et la soigner (souvent avec retard !)

D'autres pays développent le principe du préventif : on prend en compte les premiers signes fonctionnels (tensions, douleurs, fatigues, troubles de l'humeur, etc..) et on soigne avant que le mal s'installe, ce qui paraît logique.

Tous les soins qui ne sont pas remboursés ont un rôle préventif prépondérant; c'est pour cela que les responsables politiques les déclarent soins de confort, ce qui paraît illogique.

Et vous ? Si vous considérez devoir prévenir, plutôt que d'attendre que les choses soient déjà graves, les soins correspondants seront le plus souvent à votre charge : est ce juste ?

Conseils :

Interrogez vos caisses complémentaires, certaines remboursent déjà les soins non conventionnés. Participez à des mouvements de consommateurs de soins, ou des mouvements de patients, pour faire valoir vos droits auprès des pouvoirs publics.

En cas de difficultés financières sérieuses, demandez à vos thérapeutes d'aménager leur tarif.

Soyez exigeants sur la qualité des soins pratiqués.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les soins préventifs. Le préventif coûte moins cher que le curatif.